



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

mardi 13 octobre 2009

Intrusion de manifestants sur un site de la RATP : précisions de la RATP

La RATP est un des plus gros investisseurs de la région Ile-de-France et fait travailler plus de 5 000 entreprises et plusieurs dizaines de milliers de salariés.

La RATP tient à préciser qu'elle demande à ses fournisseurs un respect strict de la législation et qu'elle contrôle de façon rigoureuse l'application de leurs engagements. Les futurs titulaires des marchés ont l'obligation, avant la signature, d'envoyer notamment copie des déclarations sociales émanant de l'URSSAF datant de moins de six mois, d'une déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé et des infractions concernant la main d'œuvre étrangère. Ces éléments doivent être renouvelés tous les six mois jusqu'à la fin des travaux.

Dans le même temps, la RATP demande à ces entreprises une liste mise à jour de leurs salariés où elles justifient de leur situation régulière sur le territoire français. Cette liste est également transmise à la Préfecture de Police. Les conditions d'attribution et de maintien des marchés publics s'appliquent de la même manière aux sociétés sous-traitantes déclarées.

Les salariés concernés reçoivent un laissez-passer pour accéder aux chantiers de la RATP. A la connaissance de la RATP aucun salarié travaillant sur ses sites n'est en situation irrégulière.

Une fois le marché signé, des contrôles sont menés régulièrement sur les chantiers pour s'assurer du respect des règles de sécurité, des conditions de travail et du port du laissez-passer.

Aujourd'hui la RATP a constaté l'intrusion de personnes extérieures à l'entreprise sur son site de Championnet où travaillent plus de 2 500 salariés, créant des risques pour la sécurité. La RATP a donc demandé l'évacuation des lieux à la Préfecture de Police.

SERVICE DE PRESSE RATP
Myriam Gosselin T.01 58 78 37 37
www.ratp.fr – servicedepresse@ratp.fr
